

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PROMINEX™ Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PROMINEX™ Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corveva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)	Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)	57754-85-5	12.1
Cloquintocet	Cloquintocet	88349-88-6	0.46
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	16.55
Méthyle d'halauxifène	Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	0.46

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/01/2023

Alcools éthoxylés, C12 à C15	Alcools éthoxylés, C12 à C15	78330-21-9	>= 20 - < 25 *
Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic	Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	>= 20 - < 25 *
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	>= 3 - < 10 *
Naphthalene	Naphthalene	91-20-3	>= 1 - < 3 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 5

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.
- Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

PROMINEX™ Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/01/2023

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Ne pas fumer.
 A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
 Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
 Ne pas avaler.
 Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.
 Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	TWA	100 mg/m ³	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m ³	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	TWA	10 mg/m ³	Dow IHG
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	30 ppm	Dow IHG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/01/2023

		TWA	100 ppm 606 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 909 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 606 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 909 mg/m3	CA QC OEL
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	15 ppm	Dow IHG
		TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.
 S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.
 Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition.
 S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué.
 Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère.
 Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Protection des mains
Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Néo-prène. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL").
 Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	aromatique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	4.85 (20.6 °C)
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
		Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	8.853 lb/gal (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	60.5 mPa,s (20 °C)
		24.6 mPa,s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
- Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stable dans des conditions normales.
- Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Inconnu.
- Conditions à éviter : Inconnu.
- Produits incompatibles : Acides forts
Oxydants forts
- Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
- Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Cloquintocet:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2,000 mg/kg

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 11.4 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3.35 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 9,510 mg/kg

Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g

Méthode: Estimation

Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les humains que chez les animaux.

Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:

Confusion.

Léthargie

Spasmes ou soubressauts musculaires.

Convulsions.

Coma.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmonaires.

Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre:

Maux de tête.

Confusion.

Sueurs.

Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: vapeur

Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg

Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphthalène peut être absorbé au travers de la peau en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Irritation légère de la peau

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Espèce : Souris
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Cloquintocet:

Espèce : Souris
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : humain

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Mutagenécité de la cellule germinale

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cloquintocet:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Méthyle d'halauxifène:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Naphthalene:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Cancérogénicité

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Cancérogénicité - Évaluation : Des préparations semblables n'ont pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Halauxifène., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Solvant naphtha (pétrole), heavy aromatic:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un ou des produits semblables, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

Cloquintocet:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les effets sur la reproduction.
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Naphthalene:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les effets sur la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système nerveux central

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Cloquintocet:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Méthyle d'halauxifène:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système nerveux
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Naphthalene:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Cloquintocet:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.
Thyroïde.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Remarques : Une surexposition au(x) solvant(s) peut provoquer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

Naphthalène:

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:
Effets respiratoires.
Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.
Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs et poussières de naphthalène.
Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Cloquintocet:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Méthyle d'halauxifène:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Naphthalène:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0089 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1465 - 2000 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 d
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Cloquintocet:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon à tête de mouton (*cyprinodon variegatus*)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Coquille d'huître (*crassostrea virginica*)): > 110 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
CL50 (Crevette (*mysidopsis bahia*)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 66.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
ErC50 (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): 12.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
ErC50 (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): 23.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 0.143 mg/l
Durée d'exposition: 33 d
Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
DL50 par voie orale (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 2250 mg/kg poids corporel.
DL50 par contact (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).
CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 0.225 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2000 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 5 d

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2.01 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3.22 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.12 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 3.0 mg/l Durée d'exposition: 96 h ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.000393 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 14 d
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	:	1,000
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.259 mg/l Point final: Autre Type d'essai: Essai en dynamique NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 0.00272 mg/l Durée d'exposition: 36 d Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.484 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1,000
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 981 mg/l Durée d'exposition: 1 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2250 mg/kg poids corporel.

PROMINEX™ Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Point final: mortalité

DL50 par contact (*Apis mellifera* (abeilles)): > 98.1 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité

DL50 par voie orale (*Apis mellifera* (abeilles)): > 108 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Leuciscus idus* (Ide)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia* (Daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Les algues): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : LE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : LE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les organismes terrestres : CL50 par voie alimentaire (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 6,500 ppm
Durée d'exposition: 5 d
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

DL50 par voie orale (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crangon crangon (Crevette)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (copépode Acartia tonsa): 2,070 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: ISO TC147/SC5/WG2

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 969 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Toxicité pour les microorganismes : CE10 (Pseudomonas putida): 4,168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Naphthalene:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PROMINEX™ Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Skeletonema costatum): 0.4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Autre): 0.37 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 40 d
Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2.2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse
Demi-vie de dégradation (demi -vie): 454 d

Méthyle d'halauxifène:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène.
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 7.7 %
Durée d'exposition: 28 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Biodégradation: 39 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

aérobique
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 0 %
Le temps d'incubation: 5 d

0 %
Le temps d'incubation: 10 d

31.6 %
Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.02 kg/kg
Méthode: Bichromate

ThOD : 2.06 kg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 5.00E-05 cm³/s
Méthode: Estimation

Naphthalene:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 57.000 %
Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %
Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %
Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Concentration: 1,500,000 l/cm³
Constante de vitesse: 2.16E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Cloquintocet:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.12
Méthode: Estimation
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 26
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :
log Pow: 5.04
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Méthyle d'halauxifène:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 233
Durée d'exposition: 42 d
Température: 21.8 °C
Concentration: 0.00194 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.76
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.9 - 6.1
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.01
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Naphthalene:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.3
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Cloquintocet:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 206
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Méthyle d'halauxifène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5684
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 0.28
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Naphthalene:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 240 - 1300
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*):

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Cloquintocet:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Méthyle d'halauxifène:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010 LMK)
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Halauxifen-méthyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Halauxifen-méthyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Halauxifen-méthyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui(Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Halauxifen-méthyl)
Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005803 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxifène)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxifène)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 34021

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

PROMINEX™ Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/01/2023	800080005803	Date de la première parution: 05/01/2023

AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

Ce produit est toxique pour:
 plantes terrestres non ciblées
 Organismes aquatiques

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
Corteva OEL / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
Dow IHG / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROMINEX™ Herbicide



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/01/2023	800080005803	Date de la première parution: 05/01/2023

chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bio accumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bio cumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/01/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4030

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F